



DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2024

Délibération N° DEL_112_2024 – Attribution de subventions exceptionnelles, versement anticipé d'une partie des subventions de fonctionnement à des associations sportives et signature de conventions d'objectifs et de fonds de concours

1 DOCUMENT – Publié le 30 décembre 2024

 **DEL_112_2024_Attribution_de_subventions_aux_associations_sportives_et_signature_de_conventions.pdf**
(.pdf, 186,5 KB)

 **TÉLÉCHARGER**



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON


Adresse postale :
Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon.

Entrée du public :
Place Saint-Pierre.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

<https://www.macon.fr/ma-ville/la-mairie-et-vos-elus/les-actes-administratifs/les-deliberations-du-conseil-municipal/seance-du-16-decembre-2024/deliberation-n-del-112-2024-attribution-de-subventions-exceptionnelles-versement-anticipe-dune-partie-des-subventions-de-fonctionnement-a-des-associations-sportives-et-signature-de-conventions-dobjectifs-et-de-fonds-de-concours-8763>

